

L'Ordre s'engage pour la bonne santé physique et mentale des Kinésithérapeutes

Un plan de prévention des risques psychosociaux a été élaboré par le Conseil de l'Ordre puis mis en place, avec un certain nombre d'outils visant à assurer la sécurité et à protéger tant la santé physique que la santé mentale des kinésithérapeutes.

Ce plan de prévention et de lutte se décline sur deux niveaux :

La prévention des risques

L'Ordre coordonne l'action de 14 référents régionaux pour identifier les besoins en formation des kinésithérapeutes, actualiser l'état des lieux des RPS et élaborer des axes d'amélioration concernant la qualité de vie au travail des kinésithérapeutes. Par ailleurs, le Conseil national encourage les organismes de formation à proposer des formations sur les thématiques identifiées. L'objectif est de former les kinésithérapeutes à reconnaître ces risques et à agir avant de les subir. Aussi, les Conseils départementaux et régionaux de l'Ordre travaillent ensemble pour créer des actions d'information et de sensibilisation aux RPS.

L'accompagnement des kinésithérapeutes concernés

Le Conseil national a mis en place une plateforme d'entraide dédiée aux kinésithérapeutes en mauvaise santé physique ou mentale. Cette plateforme se compose de deux outils :

- Le numéro vert gratuit et accessible 24h/24 : **0800 288 038**. Il est destiné à celles et ceux qui ont un besoin urgent d'écoute ou d'une prise en charge médicale. Toutes **les informations échangées sont couvertes par le secret professionnel**
- Le [formulaire de prise de contact](#) pour ouvrir un dossier d'entraide

Vous trouverez en pièce jointe une infographie résumant ce plan de prévention.

A notre niveau **le CDO26 reste à l'écoute** des kinésithérapeutes du département, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement.

Pour le CDOMK26

Serge ROUDIL

Président
